



FITNESS SAINT-MÉDARD-D'EYRANS

FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2020/2021



[à retourner en Mairie avec le règlement](#)

Pour des renseignements sur les types de règlement possibles, s'adresser aux services administratifs de la mairie (05.56.72.70.21).

Nom : _____ Prénom : _____

Sexe : F M Date de naissance : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Courriel : _____ @ _____ (obligatoire)

Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone portable : _____

Créneaux fitness : (salle multisports)

<u>Lundi</u> :	09h00/10h00 <input type="checkbox"/>	<u>Jeudi</u> :	09h00/10h00 <input type="checkbox"/>
	12h45/13h45 <input type="checkbox"/>		18h00/19h00 <input type="checkbox"/>
	18h00/19h00 <input type="checkbox"/>		19h00/20h00 <input type="checkbox"/>
	19h00/20h00 <input type="checkbox"/>		

Tarifs fitness : (chèque à l'ordre du Trésor Public)

Résidents Saint-Médard-d'Eyrans :

Extérieurs commune :

1h/semaine =	80 €	1h/semaine =	105€
2h/semaine =	90 €	2h/semaine =	115 €
+ de 2h/semaine =	100 €	+ de 2h/semaine =	130 €

Tarifs ados = 50 €

CERTIFICAT MÉDICAL D'APTITUDE (à faire remplir par le médecin)

Je soussigné(e), Docteur : _____

Certifie que : _____

est apte à la pratique du : _____

le _____ Signature et cachet : _____

QS-SPORT Cerfa n° 15699*01

Avez-vous besoin d'une attestation C.E. ? Oui non

Partie réservée à l'administration :

Paiement : _____ par : _____
le _____

FORMULAIRE DE REPRISE D'ACTIVITE FITNESS

Le présent formulaire définit les conditions selon lesquelles son signataire peut accéder aux installations sportives dans le contexte de sortie du confinement instauré en raison de la crise sanitaire COVID-19. Cette possibilité d'accès et les engagements pris par la signature de ce formulaire sont exclusivement réservés aux adhérents de l'activité Fitness.

PAR LA PRÉSENTE :

- Il atteste avoir été informé que la Mairie s'est engagé à faire respecter les mesures édictées par le gouvernement pour freiner la diffusion de la Covid-19 tout au long de la crise sanitaire actuelle
- Il reconnaît que malgré la mise en œuvre de ces moyens de protection il est compliqué de garantir une protection totale contre une exposition et/ou une contamination par la Covid-19
- Il s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires à la protection de sa santé et de celle des autres personnes présentes dans l'enceinte de la salle, notamment en respectant les gestes barrière ci-après rappelés
- Il s'engage à respecter les mesures de protection obligatoires ainsi que les mesures de protection préconisées par le gouvernement et en particulier celles édictées par le ministère des sports

ACTIVITES FITNESS 2020/2021

- Port du masque obligatoire dans tous les espaces communs de la salle multisports
- L'accès aux vestiaires est strictement interdit
- Les adhérents doivent se présenter à l'activité Fitness directement en tenue de sport, **exception faite des chaussures de sports dédiées à une pratique intérieure exclusive, qui ne pourront être chaussées que dans la salle elle-même**
- Distanciation sociale dans les espaces communs
- Le matériel mis à disposition devra être désinfecté après chaque utilisation
- Durant le cours un espace de 2 mètres devra être observé et respecté **entre chaque membre participant et ce, en toute circonstance**
- Chaque adhérent devra amener son gel hydro alcoolique

Signature précédée de la mention "lu et approuvé".